



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

DU PETR VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

Éléments de contexte

Les statuts du PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne ont été approuvés **le 13 mars 2017**. Le PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne est composé de 64 communes pour 24 892 habitants. Les membres du PETR sont les Communautés de communes Xaintrie Val' Dordogne et Midi Corrèzien.

Conformément aux statuts, les clés de participations des membres suivant les missions et compétences sont :

POUR LA COMPETENCE TRANSFÉRÉE : Assurer la promotion du tourisme : création d'offices de tourisme chargés de l'accueil, l'information, des touristes et la promotion du territoire, participation à l'élaboration des objectifs et de la mise en œuvre de la politique touristique de l'office de tourisme de destination, perception de la taxe de séjour à compter de l'exercice 2016.

⇒ *La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)*

La taxe de séjour est entièrement reversée à l'EPIC Vallée de la Dordogne.

POUR LES MISSIONS : Élaborer et suivre le projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, fédérer et coordonner des actions et projets touchant à l'aménagement de l'ensemble de son territoire, être le cadre de contractualisations et les mettre en œuvre, répondre à des appels à projets dans l'intérêt et pour le compte de ses membres, mettre en place tout service d'ingénierie, accompagner tout projet d'intérêt territorial

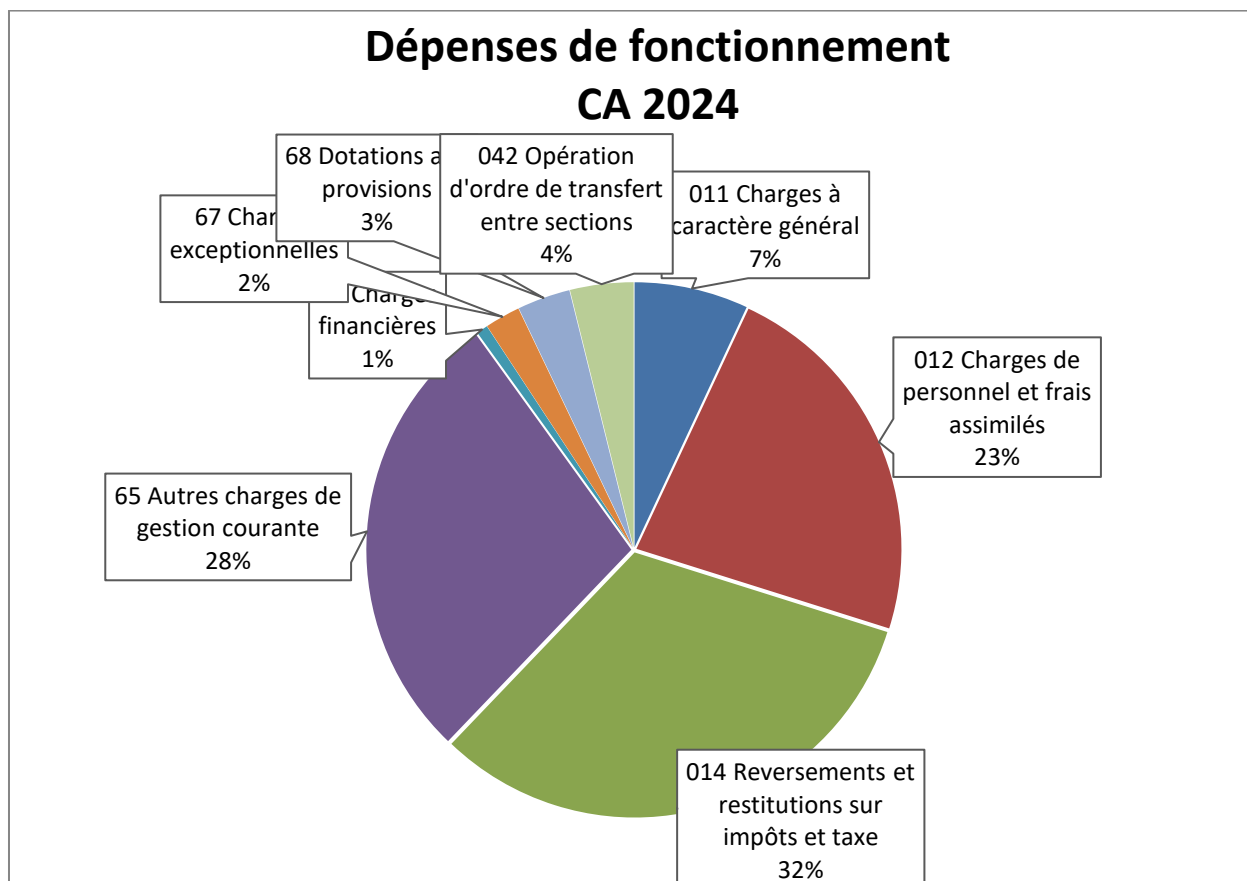
⇒ *La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% population INSEE et 50% du potentiel fiscal*

Le rapport d'activités présente l'ensemble des projets, des actions menées au cours de l'année. Nous vous invitons à le demander auprès des services.

Ressources et charges de fonctionnement CA 2024

Section de fonctionnement – Dépenses 1 049 672.18 €

Dépenses de fonctionnement	CA 2024	CA 2023
011 Charges à caractère général	72 990.31 €	57 659.35 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	240 404.00 €	203 374.93 €
014 Reversements et restitutions sur impôts et taxe	339 028.28 €	286 472.87 €
65 Autres charges de gestion courante	292 781.89 €	279 470.12 €
66 Charges financières	7 265.11 €	3 087.43 €
67 Charges exceptionnelles	22 680 €	8 382.04 €
68 Dotations aux provisions	33 931.37 €	- €
022 Dépenses imprévus	- €	- €
023 Virement de la section d'investissement	- €	- €
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	40 591.22 €	45 573.70 €
Total dépenses de l'exercice	1 049 672.18 €	895 324.04 €



Les éléments marquants de l'année 2024 sont les suivants :

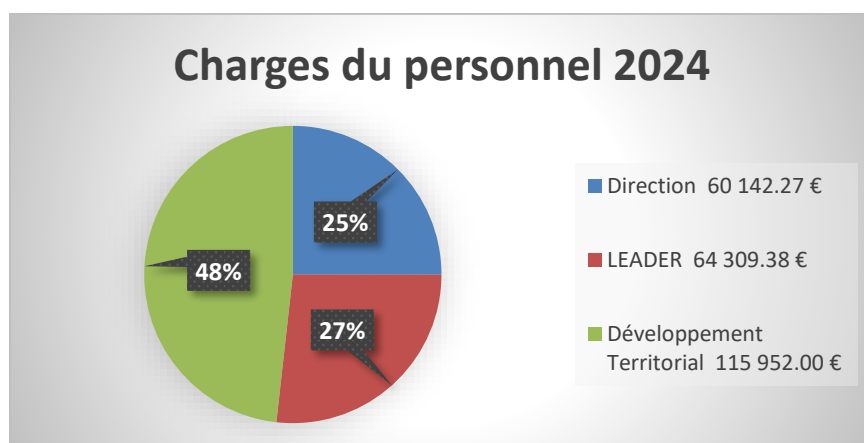
011 Charges à caractère général

- Carburant pour les 2 véhicules de service : en légère hausse (+ 1 véhicule).
- Location mobilière : location d'un deuxième véhicule (+ 2714.53 €)
- Location immobilière : stable
- Maintenances copieur, assurances, fournitures : stable
- Frais de déplacement et missions des agents et des stagiaires : légère baisse, utilisation véhicule de service. (-800 €)
- Adhésions identiques à l'année précédente auprès de Corrèze Ingénierie, de l'association LEADER France et de l'association nationale des PETR.
- Frais d'études en hausse :
 - Etude PAT : 33 085 €
 - Étude tourisme flux vision : 1900.00€
- Fêtes et cérémonies : en forte hausse (inauguration BIT Collonges)
- Catalogues et imprimés : très forte baisse (annuaire des producteurs) c/ jeux de pays en 2023.
- Services bancaires et assimilés : paiement en ligne de la taxe de séjour (remboursement effectué par l'OT)

012 Charges de personnel

En hausse de 18.75%

- Effectif de l'année :
 - 1 attaché titulaire
 - 3 attachés contractuels à temps plein sur l'année pour PAT et GPECT et Animation LEADER.
 - 1 attaché contractuel Patrimoine sur 5 mois
 - 1 attaché contractuel Inventaire sur 6 mois
 - 1 rédacteur contractuel à temps plein sur 8 mois pour gestion LEADER
 - 1 stagiaire Patrimoine de février à juillet



014 Reversements et restitutions sur impôts et taxe

Il s'agit du reversement de la taxe de séjour à l'EPIC en forte hausse par rapport à 2023 :

- Hausse produit taxe : + 8 000 €
- Reversement taxe perçue dans le cadre du recouvrement du Trésorier pour 2020, 2021 et 2022 : 36 000 €

65 Autres charges de gestion courante

- Participation au fonctionnement de l'EPIC Vallée de la Dordogne : stable
- Indemnités du Président : stable
- Droits d'utilisation informatique : multipliés par 2 suite nouveau contrat individualisé et mis à jour (nbre de sessions, VPN...)

66 Charges financières

En hausse, intérêts des emprunts mobilisés mi-2023

67 Charges exceptionnelles

22 680 € : annulation titre réémis MAEVA

68 Dotations aux provisions

Provisions pour impayés TS : + 33 000 €

042 Opération d'ordre

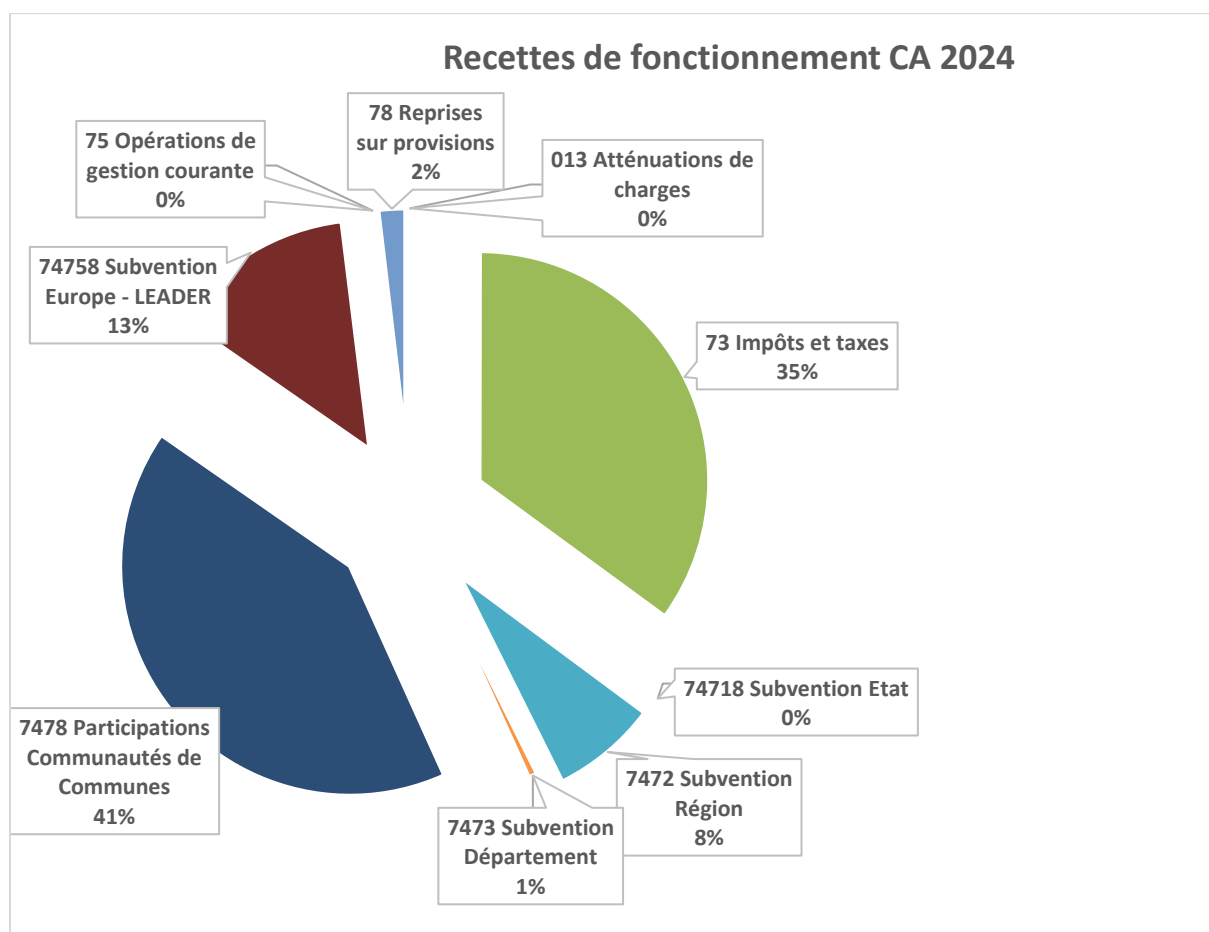
- Amortissements de mobiliers, de matériels informatiques, des bornes tactiles, de la mise à disposition de bureaux d'office de tourisme : en baisse (11%)

Une hausse conséquente des dépenses de fonctionnement sur la quasi-totalité des chapitres sauf en matière d'amortissements :

- Etude PAT
- Hausse des dépenses de personnel : recrutements missions patrimoine et inventaire
- Hausse du produit Taxe Séjour + reversement perçu dans le cadre de la taxation d'office
- Hausse des charges financières due aux emprunts pour travaux BIT Collonges
- Hausse provisions d'impayés taxe de séjour.

Section de fonctionnement – Recettes : 1 224 012.56 €

Recettes de fonctionnement	CA 2024	CA 2023
013 Atténuations de charges	- €	342.76 €
70 Produits des services et ventes	266.07 €	15 805.12 €
73 Impôts et taxes	348 503.60 €	341 747.28 €
74718 Subvention Etat	1 041.98 €	2 487.00 €
7472 Subvention Région	74 543.88 €	37 620.42 €
7473 Subvention Département	6 045.00 €	0.60 €
7478 Participations Communautés de Communes	411 997.00 €	409 612.50 €
74758 Subvention Europe - LEADER	133 167.31 €	99 015.87 €
7488 Autres attributions et participations		
744 FCTVA Fonctionnement	141.52 €	- €
75 Opérations de gestion courante	118.83 €	0.18 €
77 Produits exceptionnels	559.47 €	1 031.78 €
78 Reprises sur provisions	18 614.55 €	- €
777- 042 Opération d'ordre Amortissements	18 110.06 €	18 110.06 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	210 903.29 €	180 312.24 €
Total recettes de l'exercice	1 224 012.56 €	1 106 227.33 €



Les éléments marquants de l'année 2024 sont les suivants :

070 Produits

- Remboursements par l'OT Vallée de la Dordogne pour les frais de fonctionnement du paiement en ligne de la taxe de séjour.

73 Impôts et taxe- taxe de séjour

- Le montant collecté ne correspond **pas à la saison touristique**, mais il s'agit d'un montant collecté en année civile et comptable.
- En hausse par rapport à 2023 à cause de la taxation d'office 2023 faite en fin d'année

Pour rappel, suivant la délibération n°2024-18 du 29 mai 2024, la taxe de séjour au réel est instituée sur le territoire du PETR selon la grille et les modalités suivantes et ce à partir du 1^{er} janvier 2025 :

Catégories d'hébergement	PETR VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE
Palaces	3,00
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	1,20
Hôtels de tourisme 3*, résidence de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	1.00
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2* , villages de vacances 4 et 5 *	0,90
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5*, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2*, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes,	0,20
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air Tarif par personne et par nuit 5 % du coût de la nuitée plafonné à 3,00 € (taux applicable sur le coût de la nuit par personne hors taxe)	

74 Participations

- La subvention de la Région correspondant à l'ingénierie 2024 pour les postes de chef de projet territorial, chargé de mission GPECT, PAT, Animation Fonds Européens : en hausse car solde 2023
- La subvention annuelle LEADER correspond à 2 ETP et 15 % de frais indirects (animation/gestion GAL), les postes financés sont à hauteur de 80 % + 3 ETP financés en complément de la Région ainsi que les actions thématiques.
- La participation globale des Communautés de communes en 2024 était la suivante en fonction des clés de répartitions statutaires :

	Population INSEE	Participations / Population	Potentiel Fiscal	Participations / Potentiel Fiscal	Participation Tourisme	Participation AUTRES SERVICES
Midi Corrézien	13279	26 740 €	9 969 280	21 937 €	165 406.50 €	48 676.50 €
						214 083.00 €
Xaintrie Val 'Dordogne	11 551	23 260 €	12 753 582	28 063 €	146 590.50 €	51 323.50 €
						197 914.00 €
VDC	24 830	50 000 €	22 722 862	50 000 €	311 997.00 €	100 000 €
						411 997.00 €

Opérations d'ordre

Il s'agit des amortissements de subventions perçues concernant la signalisation A20, l'installation de bornes tactiles dans les BIT, le WIFI territorial.

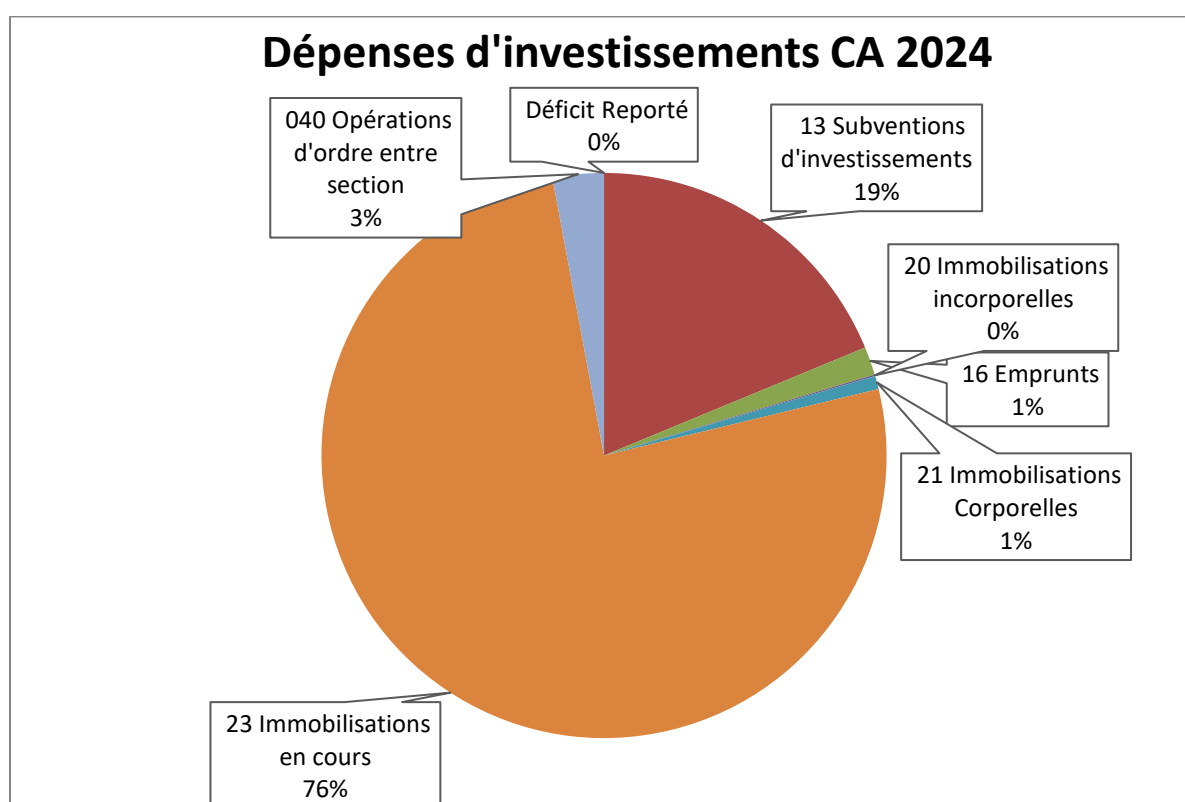
Excédent reporté de 210 903.29 €

Recettes en forte hausse en corrélation avec la hausse des dépenses (-36 000 € déficit sur l'exercice) ce qui amoindrit l'excédent de fonctionnement à reporter en 2025.

Ressources et charges d'investissement CA 2024

Section d'investissement– Dépenses 619 083.97 €

Dépenses d'investissement	CA 2024	CA 2023
Déficit Reporté	- €	
13 Subventions d'investissements	116 139.00 €	
16 Emprunts	10 000.00 €	
20 Immobilisations incorporelles	552.00 €	4 461.60 €
21 Immobilisations Corporelles	4 665.04 €	15 947.16 €
23 Immobilisations en cours	469 617.87 €	518 559.84 €
040 Opérations d'ordre entre section	18 110.06 €	18 110.06 €
Total dépenses de l'exercice	619 083.97 €	557 078.66 €



Les éléments marquants de l'année 2024 sont les suivants :

13 Subventions d'équipement

Transfert sur comptes non amortissables des subventions perçues 116 139 €

20 Immobilisations incorporelles

Certificat électronique

21 Immobilisations corporelles

- Ce poste correspond à l'acquisition de matériels de bureau et ordinateurs

23 Immobilisations en cours

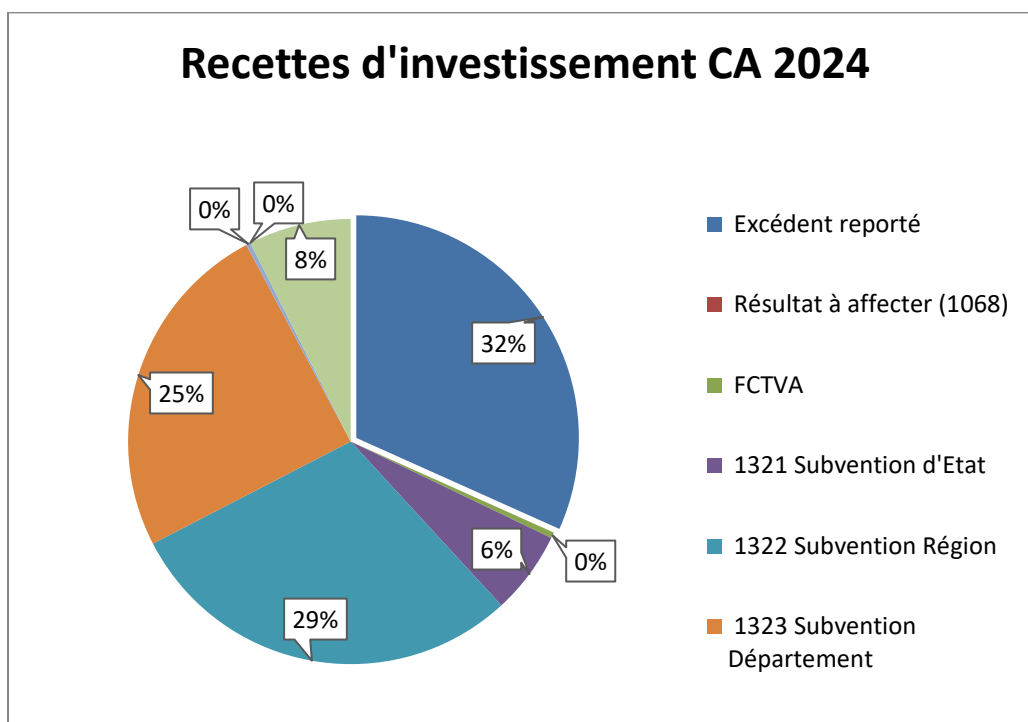
Il s'agit des dépenses de travaux du BIT de Collonges la Rouge : 469 617.87 €

040 Opérations d'ordre entre section

Amortissements de mobiliers, de matériels informatiques et logiciel, des bornes tactiles, de la mise à disposition de bureaux d'office de tourisme

Section d'investissement– Recettes 544 911.72 €

Recettes d'investissement	CA 2024	CA 2023
Excédent reporté	172 765.00 €	278 964.75 €
Résultat à affecter (1068)		- €
FCTVA	2 338.86 €	5 891.21 €
1321 Subvention d'Etat	32 850.00 €	- €
1322 Subvention Région	159 414.00 €	9 414.00 €
1323 Subvention Département	135 240.00 €	- €
1318 Subvention autres	1 712.64 €	
16 Emprunts	- €	390 000.00 €
040 Opération d'ordre entre section	40 591.22 €	45 573.70 €
Total recette de l'exercice	544 911.72 €	729 843.66 €



FCTVA

Il s'agit de dépenses réalisées en 2022 : matériel informatique, dépenses au 2313...

Subventions

La subvention régionale correspond au solde de la subvention NOTT de 75 000 €, une partie de la subvention du CD ainsi que solde DETR pour les études.

Reste à percevoir en 2025, 256 000 €.

Subvention du FIPHFP pour aménagement poste direction 1700 €.

Opérations d'ordre

Il s'agit des amortissements de la signalisation sur l'autoroute A20, de matériel informatique et des équipements touristiques.

Niveau d'endettement du PETR

31 %

Capacité de désendettement du PETR

2 ANS